



LA FIABILITE A
VOTRE SERVICE

CONSOMMABLES ET EQUIPEMENTS D'ATELIERS POUR LES PROFESSIONNELS DE LA MECANIQUE ET DU BATIMENT

DATE DE COMPILATION: 18/05/2006

Silicone liquide - Fiche de données de sécurité - Page 1 de 4.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

SILICONE LIQUIDE

Cod. 411 00 09200 - 2677 – Bidon de 5 Lt.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT: SILICONE LIQUIDE.

TYPE DU PRODUIT: Liquide détachant.

FOURNISSEUR

TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE: MECCANOCAR ITALIA S.R.L.
Capannoli (PI) 56033 Via S. Francesco 22
-TEL. 0587/609433 (10 linee R. A.)

2. Composition/Informations sur les composantes

Nom chimique: huile de vaseline blanche oenologique.

- Dénomination CTFA:
- CAS:
- EINECS:

3. INDICATIONS DES DANGERS

Les vapeurs du propergol sont plus lourdes que l'air et peuvent former mélanges inflammables et explosifs avec l'air.

L'inhalation des vapeurs peut provoquer irritations des muqueuses.

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

YEUX: laver abondamment avec eau pour au moins 10 minutes à paupières ouvertes. S'adresser à un médecin.

PEAU: contacts prolongés et répétés du produit avec la peau peuvent provoquer érythèmes. On conseille de se laver avec abondante eau et savon.

INHALATION: porter le sujet en plein air et faire reposer. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

INGESTION: rincer la bouche avec eau sans déglutir. Ne pas faire vomir. Si le sujet est conscient, administrer charbon actif suspendu dans eau ou huile de vaseline minérale médicinale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Extincteurs recommandés: extincteurs à mousse pour hydrocarbures, poudres chimiques, CO₂, sable, terre, eau nébulisée.

Extincteurs interdits: eau.

Silicone liquide - Fiche de données de sécurité - Page 2 de 4.

Moyens de protection: scaphandre autonome.

Risques de combustion: éviter de respirer les fumées.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles: garantir une ventilation efficace, porter gants et vêtements de protection.

Méthodes de nettoyage: absorber avec matériel inerte, laver la zone et les matériaux intéressés avec de l'eau.

Précautions environnementales: éviter que le produit s'écoule dans égouts ou tuyaux d'écoulement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

Conditions de stockage: à l'abri de sources de combustion, chaleur et rayons solaires.

Température de transport:

Température de chargement et déchargement:

Pression de transport et stockage:

Indications pour les locaux: locaux frais et ventilés.

Matériaux et revêtements aptes:

Matériaux et revêtements pas aptes:

Stockage/manipulation: ne pas fumer pendant l'emploi.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des mains: gants de protection.

Protection des yeux: lunettes de sécurité.

Protection de la peau: vêtements de travail.

Protection respiratoire: pas nécessaire dans les conditions normales d'emploi.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Etat physique: liquide.

Couleur: incolore.

Odeur: aromatique.

pH (10 gr./l H₂O) (20°):

Point de fusion:

Point d'inflammabilité COC ASTM D92 (°C):

Propriétés explosives:

Limite supérieure d'explosion:

Température d'autoallumage:

Tension de vapeur:

Hydrosolubilité: insoluble.

Biodégradabilité: pas sujet.

Autoinflammabilité:

Densité relative: 0.75 +/- 0.5.

Viscosité à 25°C:

10. STABILITE ET REACTIVITE

Substances à éviter: substances fortement oxydantes.

Conditions à éviter: aucune en particulier.

Produits de décomposition dangereux:

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES - VOIR LA SECTION 3-

INHALATION:

CONTACT AVEC LA PEAU:

CONTACT AVEC LES YEUX:

INGESTION:

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

MOBILITE ENVIRONNEMENTALE:

BIODEGRADABILITE ENVIRONNEMENTALE:

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

Récupérer si possible. Envoyer à installations de traitements des ordures autorisées ou à incinération dans conditions contrôlées.

Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Faire référence au D. P. R. 915/82 et modifications suivantes.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Routier et ferroviaire (ADR/RID):

Aérien (ICAO/IATA):

Maritime (IMDG/IMO):

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Où applicable, faire référence aux suivantes réglementations :

D. M. 28/1/92: Classification, emballage et étiquetage des produits dangereux.

D. P. R. 547/55: Règles pour la préventions des accidents du travail.

D. P. R. 306/56: Règles générales pour l'hygiène du travail.

L. 319/76 et D. L. 133/92: Décharges hydriques.

D. P. R. 175/88: Activités avec risques d'accidents considérables.

D. P. R. 203/88: Emission en atmosphère.

D. L. 277/91: Exposition à agents chimiques.

16. AUTRES INFORMATIONS

=====

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Il n'est pas donc possible d'assumer à propos aucune responsabilité directe ou indirecte.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.